

berta, dont le bourg et le fanum étaient alors, suivant la tradition et d'après l'inspection des lieux et des débris gallo-romains, au village des Georges. (Il est possible que le pont ait été construit en pierre, mais nos vieillards ont gardé le souvenir d'un beau menhir, situé à la Maladière, sur le ruisseau, près du tumulus de Montjard).

De ce point, la rivière prenait le nom de Maladière, ruisseau des Barres, qui rappelle encore les Amblarets, rivière des Ambarrets, et enfin conservait et conserve encore dans tout son parcours jusqu'à la Tessone où il se jette, le nom celtique de Tegnetenant; ceux de Filerin et de Cacherat lui sont aussi quelquefois donnés.

Dans la charte désignée, elle porte le nom de *Rivière des Ambarrets*, plusieurs fois répété. Dans une charte latine provenant du couvent d'Ambierle et portant la date du jeudi 6 avril 1469, la même rivière est ainsi désignée : « In dicto tenemento de Muretia juxta ripiam labentem de ponte de petrâ aux Embruns... et dictum stagnum et situm est juxta ripiam *des Barres* (plus bas des Barris). » Ce document, relativement moderne et du temps du célèbre abbé de Balzac, rappelle la donation du territoire des Embruns le long de cette rivière, en 1267, par Guillaume d'Arnole.

On remarquera ce nom d'*Embrun*, que nous avons retrouvé écrit *Ambruns*, et même *Ambrodunum*; il rappelle encore les Ambluarètes, ou Ambruaréti, comme l'écrit un manuscrit; le lieu ainsi désigné est rempli de débris gallo-romains, on y signale un tumulus et il est tout voisin du champ de Mayevre. Une tradition prétend que Saint-Haon-le-Châtel, situé tout proche, portait autrefois le nom d'Ambrun.

Nous convenons au reste que ce dernier rapprochement est plus ingénieux que très-probatif, mais les chartes ont leur valeur. Les nombreux vestiges d'antiquité nous don-